

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

225 AVENUE DES AYGALADES
13015 MARSEILLE

SIREN : 422 157 040

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

President
STEIL Jean-Sébastien

A.P.C.A.R.
225, avenue des Aygaldes - 13015 MARSEILLE
Tél 04 13 25 77 13
info@lacitedesartsdelarue.net

Présenté à l'Assemblée Générale du 24 mai 2019

Ce rapport contient 19 pages

Tresorier, Frederic TOUBOUL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE
Exercice clos le 31/12/2018**

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pour La Cité des Arts de la Rue relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation

La note « Subventions d'exploitation » de l'annexe énumère les différentes subventions reçues et à percevoir comptabilisées au 31 décembre 2018. Nous avons vérifié le cadre conventionnel des subventions reçues de la part des financeurs, ainsi que leur correcte comptabilisation.

4. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

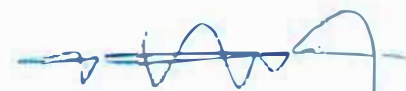
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 30 avril

FICOREC AUDIT
Représenté par


Valérie Capucine
Commissaire aux comptes





COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018



A.P.C.A.R. *Tresorier, Frederic TOUBOUL*

225. avenue des Aigalades - 13015 MARSEILLE

Tel 04 13 25 77 13

info@lacitedesartsdelarue.net



Président, Jean-Sébastien STEIL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart (N / N-1)	
		Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Cessions, brevets et droits similaires	600	600					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	11 253	11 253	0	0			
	Autres immobilisations corporelles	85 561	76 214	10 346	9 279	1 067	11.50	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	91		91	91				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	98 505	88 067	10 438	9 371	1 067	11.39		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	22 435		22 435	24 355	1 920	7.88	
	Autres créances	43 584	4 000	44 584	65 307	20 722	31.73	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	76 859		76 859	52 822	24 036	45.50		
Charges constatées d'avance (3)	2 264		2 264	5 817	3 553	61.07		
Total III	150 142	4 000	146 142	148 302	2 159	1.46		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	248 647	92 067	156 580	157 672	1 092	0.69		

FIGOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 608 00011
 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

(1) Dotez d'un an
 (2) Dotez à moins d'un an
 (3) Dotez à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation)				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	57 863	51 217	6 646	12.98
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 826	6 646	810	12.18	
Subventions d'investissement	13 750		13 750		
Provisions réglementées					
Total I	77 450	57 863	19 586	33.85	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 176	52 635	29 460	55.97
	Dettes fiscales et sociales	31 320	19 696	11 613	58.96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	20 150	23 477	3 327	14.17	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	4 495	4 000	495	12.38
	Total IV	75 130	99 809	20 679	20.72
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		156 580	157 672	1 092	0.69
		59 120	99 509		

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 808 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	125 295	100.00	40 463	100.00	84 831	209.65
+ Ventes de marchandises	10 265	100.00	197	100.00	10 068	NS
- Coût d'achat des marchandises vendues	2 957	28.80			2 957	
Marge commerciale	7 308	71.20	197	100.00	7 112	NS
+ Production vendue	115 030	100.00	40 267	100.00	74 763	185.67
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	115 030	100.00	40 267	100.00	74 763	185.67
- Matières premières, approvisionnements consommés	13 831	12.02	20 275	50.35	6 443	31.78
- Sous traitance directe	91 357	79.42	57 792	143.52	33 565	58.08
Marge brute de production	9 841	8.56	37 800	93.87	47 641	126.03
Marge brute globale	17 149	13.69	37 604	92.93	54 753	145.61
- Autres achats + charges externes	99 876	79.71	77 055	190.43	22 821	29.62
Valeur ajoutée	82 727	66.03	114 659	283.36	31 933	27.85
+ Subventions d'exploitation	341 101	272.24	328 278	811.30	12 824	3.91
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 376	3.49	4 415	10.91	38	0.87
- Salaires du personnel	193 255	154.24	186 541	461.01	6 714	3.60
- Charges sociales du personnel	57 290	45.72	48 404	119.62	8 886	18.36
- Charges de l'exploitant	6 125	4.89	475	1.17	5 650	NS
Excédent brut d'exploitation	2 671	2.13	26 217	64.79	23 546	89.81
+ Autres produits de gestion courante	35 374	28.23	26 726	66.05	8 647	32.36
- Autres charges de gestion courante	20 473	16.34	12 384	30.61	8 089	65.32
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	4 311	3.44	20 090	49.65	15 779	78.54
- Dotations aux amortissements	7 300	5.83	4 960	12.26	2 340	47.18
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	9 240	7.37	3 256	8.05	5 985	183.82
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	338	0.27	287	0.71	51	17.70
Résultat courant	8 902	7.10	2 968	7.34	5 934	199.90
+ Produits exceptionnels			3 778	9.34	3 778	100.00
- Charges exceptionnelles	3 066	2.45	101	0.25	2 965	NS
Résultat exceptionnel	3 066	2.45	3 678	9.09	6 744	183.36
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	5 836	4.66	6 646	16.43	810	12.18

COMPTE DE RESU ITAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises	10 263		10 263	197	10 066	NE
Production vendue de biens						
Production vendue de services	115 030		115 030	40 267	74 763	195.67
Chiffre d'affaires NET	125 295		125 295	40 463	84 831	209.65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			341 101	329 278	12 824	3.91
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 311	20 090	15 779	78.54
Autres produits			35 374	26 726	8 647	32.36
Total des Produits d'exploitation (I)			306 080	415 557	90 523	21.73
Charges d'exploitation (2)						
FIGOREC ADULT <i>Société de Commissariat aux comptes</i> SARL Capital 40 000 € SIRET 383 916 608 00011 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE Tél. 04 91 32 19 19 Fax 04 91 32 19 18						
Achats de marchandises			2 957		2 957	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 831	20 275	6 443	31.78
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			191 233	134 848	56 385	41.81
Impôts, taxes et versements assimilés			4 376	4 415	38	0.87
Salaires et traitements			193 255	156 541	€ 724	3.60
Charges sociales			63 415	48 879	14 535	29.74
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 300	4 960	2 340	47.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			20 473	12 384	8 089	65.32
Total des Charges d'exploitation (II)			496 840	412 302	84 538	20.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 240	3 256	5 985	183.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(I) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

Attestation de présentation des comptes

AL2S CONSEILS EXPERTISE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	338	287	51	17.70
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	338	287	51	17.70
2. Résultat financier (V-VI)	338	287	51	17.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 902	2 968	5 934	159.90
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 072	2 072	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 701	1 701	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		3 773	3 773	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 066	101	2 965	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 066	101	2 965	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 066	3 678	6 744	183.26
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	506 080	413 336	86 744	20.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	500 244	412 690	87 554	21.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 836	6 646	810	12.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Adaptation de présentation des comptes

ALAS CONSEILS EXPERTISE COMPTABLE

Annexes**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 156 580 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 836 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

FICOREC AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

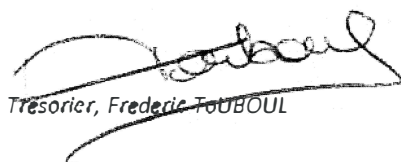
SARL Capital 40 000 €

SIRET 383 916 608 00011

327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE

Tél. 04 91 32 19 19

Fax 04 91 32 19 18



Treasurer, Frédéric TOUBOUL

Annexes (suite)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

FIGOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Lorsqu'une subvention est assortie d'un engagement d'affectation à un projet défini, la quote-part de ressources non utilisées à la clôture de l'exercice en rapport à l'objet constitue les fonds dédiés.

L'évaluation des fonds dédiés découle d'une estimation de la quote-part de subvention non utilisée en fonction des charges constatées

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les contributions volontaires en nature sont constituées par la mise à disposition gratuite, totale ou partielle, des locaux gérés par l'association. Elles se sont élevées à 102 412€ en 2018 contre 101 828€ en 2017.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 98 503 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	600			600
Immobilisations corporelles	93 446	4 366		97 812
Immobilisations financières	91			91
TOTAL	94 138	4 760		98 503

Amortissements et provisions d'actif = 88 067 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	600			600
Immobilisations corporelles	84 167	3 300		87 467
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	84 767	4 960		88 067

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	600	600	0	de 1 à 3 ans
Matériel industriel	11 253	11 253	0	de 3 à 5 ans
Install. gén. agenc. aménag. div.	77 281	73 022	4 259	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	5 301	2 224	3 077	de 3 à 5 ans
Mobilier	3 977	967	3 010	5 ans
TOTAL	98 412	88 066	10 346	

FIGOREC AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

SARL Capital 40 000 €

SIRET 383 916 608 00011

327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE

Tél. 04 91 32 19 19

Fax 04 91 32 19 13

Etat des créances = 67 019 €

Etat des créances	Montant brut	Provision	Créances nette	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé					
Clients	22 435		22 435	22 435	
Fournisseurs (avoirs)	2 018		2 018	2 018	
Ville de Marseille	13 750		13 750	13 750	
Subvention ville études aménagement	10 400		10 400	10 400	
Conseil régional paca	12 500	4 000	8 500	12 500	
CG13	9 916		9 916	9 916	
TOTAL	71 019		67 019	61 103	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Charges constatées d'avance = 2 264 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles sont composées en 2018 des indemnités d'occupation pour 2264€.

FIGOREC AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 608 00011
 327, Bd Michelet - 13209 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges					
TOTAL					

Etat des dettes = 54 486 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	23 176	23 176		
Notes de Frais	816	816		
Provisions congés payés	12317	12317		
Urssaf	7339	7339		
Audiens	2 147	2 147		
Afcas	3 932	3 932		
Fnas	601	601		
Charges sur congés payés	4 158	4 158		
TOTAL	54 486	54 486		

Les dettes présentées au bilan clos au 31 décembre 2018 sont des dettes engagées sur le 4ème trimestre 2018. Elles s'apurent sans anomalie sur le premier trimestre 2019.

Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 20 150€.

Elles sont composées des éléments suivants :

- Fonds dédiés Drac : 20 000€
- Clients créditeurs : 150€

Dettes par postes du bilan = 74 636 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	23 176
Dettes fiscales & sociales	31 310
Autres dettes	20 150
TOTAL	74 636

FIGOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 603 00011
 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

Produits constatés d'avance = 4 495 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avances sont constitués à 100% par des aides perçues en avance sur des contrats aidés.

Analyse des fonds dédiés

Nature des Fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/subv attribuées	Diminution fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au moins 2 ans
DRAC	11 600	59 300	50 900	20 000	
REGION CREATION POSTE ADAC	11 250		11 250		
TOTAL	22 850	59 300	62 150	20 000	

FICOREC AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

SARL Capital 40 000 €

SIRET 383 916 608 00011

327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE

Tél. 04 91 32 19 19

Fax 04 91 32 19 18

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 125 295 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente de marchandises	10 265	8.19 %
Prestations de services	63 169	50.41 %
Produits des activités annexes	51 861	41.40 %
TOTAL	125 295	100,00 %

FIGOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 393 916 608 00011
 327. Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 79 18

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DRAC	Association	59 300	59 300			
REGION	Association	15 000	15 000			
REGION	ACI	20 000	7 500	12 500		
CG13	Association	10 000	10 000			
CG13	ACI	10 500	584	9 916		
VILLE DE MARSEILLE	Association	75 400	65 000	10 400		
VILLE DE MARSEILLE	ACI	5 000	5 000			
PREFECTURE	ACI	25 000	25 000			
DIRRECTE PACA	ACI	20 000	20 000			
Coproductions	Association	8 300	8 300			
ASP	ACI	83 765	83 765			
ASP	Poste ADACC	8 836	8 836			
Ville de Marseille.Pass	Equipement	13 750		13 750		
		354 851	308 285	46 566		

L'objet de la subvention d'équipement versée par la ville de Marseille concerne la construction d'une passerelle en bois.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes payés en 2018 pour la certification des comptes 2017 se sont élevés à 2496€.

Un montant de 2200€ a été provisionné au bilan pour l'exercice 2018.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 3066€, elles sont composées des éléments suivants :

- Facture Eurofeu : 130€
- Ecart de provisions sur subventions 2017 à recevoir (subvention CG13) : 2 936€

Transferts de charges

Le poste transferts de charges s'élève à 4 311€ et est composé des refacturations de frais divers (électricité...) aux occupants pour lesquels des espaces sont mis à disposition.

Autres informations relatives à l'activité ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI)

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice tiennent compte de l'activité de gestion et de coordination des espaces collectifs de la cité des Arts de la Rue, et de l'activité Atelier Chantier d'Insertion.

Les ACI consistent à proposer un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, l'association bénéficiant de subventions en contrepartie. Le chantier d'insertion effectué est le réaménagement du site de la cascade des Aygaldes.

Les charges d'exploitation relatives aux ACI se sont élevées globalement à 189 060€, soit 38% des charges d'exploitation globales de l'association.

Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats d'équipement Chantier Insertion : 8 612€;
- Achats d'études et prestations : 47 571€
- Autres achats et charges externes : 22 859€
- Rémunération du personnel : 88 123€ (soit 45% de la masse salariale globale) ;
- Charges salariales et taxes assises sur salaires : 17 886€.
- Dépréciation subvention région : 4 000€

Les produits d'exploitation se sont élevés globalement à 193 414€, composé essentiellement de subventions directement liées aux ACI.

Ces subventions se sont élevées globalement à 164 264€ (soit 49% du montant global subventionné) et se décomposent comme suit :

- Région : 20 000€
- CG13 : 10 500€ ;
- Préfecture : 25 000€
- DIRECTTE : 20 000€
- Ville de Marseille (Espaces verts) : 5 000€
- ASP : 83 764€.

Les autres produits sont composés de dons pour 6 800€, de ventes diverses pour 22 350€.

Le résultat ainsi dégagé par l'activité ACI est donc un bénéfice de 4 354€.

FIGOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Autres informations relatives à l'activité REGIE SITE

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice tiennent compte de l'activité de gestion et de coordination des espaces collectifs de la cité des Arts de la Rue, et de l'activité REGIE SITE.

La régie site consiste à : l'entretien et la maintenance des espaces communs gérés par l'ApCAR, à savoir : espaces de travail du bâtiment F2, espaces d'accueil et de réunion du bâtiment D, espaces d'hébergement du bâtiment F1 et espaces extérieurs du site.

Les charges d'exploitation relatives à cette activité se sont élevées globalement à 106 585€, soit 21% des charges d'exploitation globales de l'association.

Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats d'équipement 27 392€;
- Achats d'études et prestations : 10 880€
- Autres achats et charges externes : 31 547€
- Rémunération du personnel : 25 992€ (soit 13% de la masse salariale globale) ;
- Charges salariales et taxes assises sur salaires : 10 774€.

Les produits d'exploitation se sont élevés globalement à 115 618€, composé essentiellement de subventions.

Ces subventions se sont élevées globalement à 97 104€ (soit 28% du montant global subventionné) et se décompose comme suit :

- Mise à disposition d'espaces : 46 704€
- Drac : 5 000€ ;
- Ville : 45 400€

Les autres produits sont composés de produits divers pour 4 346€, de prestations de services pour 14 168€.

Le résultat ainsi dégagé par l'activité REGIE SITE est donc un bénéfice de 9 033€.

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327. Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

Exercice clos le 31/12/2018

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes
--

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.